

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le trente mars, à 10 heures,

le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Présents: Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé : / Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles R°123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste. Le Maire rappelle que par délibération N° 2014-022 du 30 mars 2014, le conseil municipal a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Il rappelle également qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste des candidats suivants a été présentée par les conseillers municipaux :

- Aude ABIME
- Laurence COLLADO
- Nadine MARION
- Nathalie FORESTIER
- Nathalie PEREZ LEROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à l'élection par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins: 15
bulletins blancs ou nuls: 0
suffrages exprimés: 15
quotient électoral: 3

Ont obtenu:

- Aude ABIME: 15 voix

Laurence COLLADO: 15 voix
 Nadine MARION: 15 voix
 Nathalie FORESTIER: 15 voix
 Nathalie PEREZ LEROUX: 15 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Aude ABIME
- Laurence COLLADO
- Nadine MARION
- Nathalie FORESTIER
- Nathalie PEREZ LEROUX

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme, Le Maire : Hugues MARTIN

